

# Compte- rendu de la séance

## du mercredi 06 juin 2018

Date de convocation 30/05/2018

Présents : Max GUIPAUD, Robert CINQ, Alain BRUYERE, Laurence RIVIERE, Frédéric BOYER, Cédric LOUBET, Philippe PIETRAVALLE, Françoise GARRIGUES, Éric SICARD

Absents représentés : Franck SANSUS par Frédéric BOYER, Cédric RUAULT par Robert CINQ, Chantal CADAUX par Laurence RIVIERE

Absent excusé : Yvette CROUZET.

Absent : Mélinda LABEUCHE,

Secrétaire de la séance: Cédric LOUBET

### Ordre du jour :

- Annule et remplace la délibération DE\_2018\_027 sur la répartition de l'actif et du passif du Syndicat des 7 communes du canton de GRAULHET.
- Demande de subvention DETR pour les travaux du secrétariat de la mairie.
- Acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiel- Demande de financements
- Convention d'adhésion mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.
- Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau d'incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.
- Compte- rendu de la réunion CAUE.
- Compte- rendu du marché de la fête.
- Questions diverses.

### Délibérations du conseil :

#### ANNULE ET REMPLACE la répartition de l'actif et du passif du Syndicat des 7 communes du canton de Graulhet. ( DE 2018 030)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, d'annuler et remplacer la délibération sur les conditions de liquidation du syndicat des 7 communes du canton de Graulhet suite aux décisions de sa dissolution.

La dissolution du syndicat implique la répartition de l'actif et du passif. La répartition aux communes adhérentes est établie de la façon suivante :

Comptes	SYNDICAT 7 COMMUNES		BRIATEXTE		BUSQUE		GRAULHET		MISSECLE	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10222		18 841,65		1 841,98		1 227,83		8 943,57		1 210,53
1068		39 075,02		10 053,20		3 831,63		15 169,10		100,00
110		24 134,82		0,00		7 840,01		80,63		7 245,77
1383		15 000,00		0,00		2 402,60		0,00		2 222,45
2182	47840,00		47 840,00							
28182		47 840,00		47 840,00						
271	1478,76		246,21		143,59		497,31		59,74	
515	95572,73		11 648,97		15 158,48		23 695,99		10 719,01	
TOTAL	144891,49	144891,49	59735,18	59735,18	15302,07	15302,07	24193,30	24193,30	10778,75	10778,75

MOULAYRES		PUYBEGON		ST GAUZENS		TOTAL	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	1 136,20		2 601,50		1 880,05	0,00	18 841,65
	3 662,10		705,93		5 553,05	0,00	39 075,02
	7 405,34		1 563,07		0,00	0,00	24 134,82
	2 211,15		4 081,90		4 081,90	0,00	15 000,00
						47 840,00	0,00
						0,00	47 840,00
138,71		155,71		237,49		1 478,76	0,00
14 276,08		8 796,69		11 277,51		95 572,73	0,00
14414,79	14414,79	8952,40	8952,40	11515,00	11515,00	144 891,49	144 891,49

La somme de 47 840,00€ correspond à la balance réglementaire des comptes du syndicat des sept communes du canton de Graulhet depuis sa création concernant le tracteur nacelle.

Cette nacelle étant amortie, le débit et le crédit s'annulent et l'actif / passif est égal à 0 au 31/12/2017.

Suite à la dissolution du syndicat, ce matériel est transféré dans l'actif de la commune de Briatexte avec la mise en place d'une convention avec les communes qui l'utilisent.

Le montant des sommes à percevoir par les communes est égal à :

Briatexte 11 895,18 €	Moulayrès : 14 414,79 €
Busque: 15 302,07 €	Puybegon : 8 952,40 €
Graulhet : 24 193,30 €	Saint-Gauzens : 11 515,00 €
Missècle : 10 778,75 €	

Voté à l'unanimité.

### **Demande de DETR ( DE 2018 031)**

Monsieur le Maire rappelle que lors des derniers conseils municipaux, il a été décidé d'engager des travaux de rénovation du secrétariat de la mairie.

Ces travaux consistent :

- à ouvrir le bureau d'accueil sur le grand couloir d'entrée afin d'avoir une visibilité directe sur les entrées et sorties des usagers.
- des baies vitrées seront posées pour séparer le hall d'entrée et le secrétariat, une porte répondant aux normes d'accessibilité sera posée.
- un petit bureau sera aménagé afin de respecter la confidentialité lors des entrevues.
- une pompe à chaleur remplacera le système de chauffage électrique existant très énergivore.

Plusieurs devis ont été demandés afin d'estimer le coût total des travaux par poste.

Maçonnerie : Martial CABAUSSEL coût HT	2 650.00 €
Menuiserie : SARL TERRAL coût HT	4 679.34 €
Chauffage : ETS BASTIE coût HT	3 369.33 €
Sol : BRICOMARCHE coût HT	396.67 €
<b>TOTAL DES TRAVAUX</b>	<b>11 095.34 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de :

- Mandater le Maire pour :
  - solliciter de la DETR
  - donner pouvoir au maire de passer tout acte nécessaire à l'octroi de la subvention.

### **Plan de financement de cette opération :**

DETR taux prévisionnel 20 %  
 FDT taux prévisionnel 30%  
 FRI taux prévisionnel 30%  
 Autofinancement 20%

**Acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiels - DEMANDES DE FINANCEMENT( DE 2018 032)**

Monsieur Le Maire propose d'acquérir le matériel suivants : deux chapiteaux de six mètres par six mètres dans le cadre d'une entente passée avec les communes de Briatexte, Busque, Montans, Parisot, Peyrole.

Le maire propose de déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet au titre du fonds de concours pour « l'acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiels » et des fonds européens FEADER au titre du programme leader (mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1 ) sur la base du plan de financement présenté ci- dessous,

Nature de la dépense	Montant de l'opération HT	Subvention Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet		Subvention Europe FEADER		Part Communale HT	
		Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Achat de 2 chapiteaux de 6 mètres par 6 mètres	6 323,88 €	30%	1 897,16 €	40%	2 529,55 €	30%	1 897,16 €
Total	6 323,88 €	30%	1 897,16 €	40%	2 529,55 €	30%	1 897,16 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- \* Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci- dessus
- \* Approuve le dépôt de dossiers de demande de fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet et des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1
- \* Autorise le Maire à signer la convention d'entente ainsi que la convention de partenariat pour l'opération collaborative " acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiel " et tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- \* donne mandat à la commune de Parisot désignée chef de file de l'opération collaborative " acquisition de matériel mutualisé pour l'organisation d'événementiels " pour déposer et signer la demande de subvention Feader qui sera déposée au titre de la mesure 19.2 du PDR,

**Convention d'adhésion mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire collectivités et établissements affiliés ( DE 2018 033)**

Monsieur le Maire propose d'expérimenter une Convention, entre la commune de Puybegon représentée par Max GUIPAUD d'une part et le Centre de gestion de la FPT DU TARN, représenté par son Président, M. Sylvain CALS.

Cette mission d'expérimentation a pour but de désengorger les juridictions administratives et vise à rapprocher les parties dans un cadre d'une procédure à l'amiable plus rapide et moins coûteuse qu'un contentieux engagé devant le juge administratif.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- adhérer au service proposé par le CDG81 pour la médiation préalable obligatoire
- Autorise Monsieur Le Maire a signé la convention et tout acte nécessaire à la mise en place de la convention d'adhésion à la mission d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire collectivités et établissements affiliés.

## **Convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable ( DE 2018 034)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'entretien des points d'eau d'incendie n'est plus assuré par les services de S.D.I.S.

Par conséquent le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Moyenne Vallée du Tarn propose aux communes d'adhérer à leurs services en signant une convention pour l'entretien, la réparation, et la mesure des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

La partie obligatoire facturée 30,00€ par hydrant, comprend les tâches suivantes :

- la pression statique
- la pression dynamique
- le débit à 1 bar de pression
- l'état général visuel de l'hydrant-peinture-accessibilité-présence des bouchons.
- la vérification vidange-fuite à la fermeture
- la transmission d'un rapport détaillé par hydrant sur support papier et informatique
- la transmission de l'ensemble des hydrants sur plan.
- la saisie des données sur la plateforme du S.D.I.S.

La partie optionnelle est facturée 70,00€ par hydrant pour les tâches suivantes:

- nettoyage emplacement.
- Peinture
- Immatriculation
- Vérification mécanique-boulonnerie-joints.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la partie obligatoire du service proposé par le S.I.A.E.P. Moyenne vallée du Tarn
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention et tout acte se reportant à la convention pour l'entretien, la réparation et la mesure de débit-pression des points d'eau incendie raccordés au réseau d'adduction d'eau potable.

### **Compte- rendu de la réunion CAUE**

Monsieur Le Maire présente l'étude réalisée par le C.A.U.E pour la construction d'une halle multi-activités photovoltaïque.

### **Compte- rendu du marché de la fête**

80 repas ont été servis, des ajustements seront à prévoir sur l'organisation du marché.

### **Questions diverses**

-La randonnée nocturne devrait avoir lieu le vendredi 21 septembre, sous réserve de conditions météorologiques.

La séance est levée à 21h55

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
GUIPAUD Max	Maire	
CINQ Robert	Adjoint Au Maire	
BRUYERE Alain	Adjoint Au Maire	
SANSUS Franck	Adjoint Au Maire	Représenté par BOYER Frédéric

RUAULT Cédric	Adjoint Au Maire	Représenté par CINQ Robert
RIVIERE Laurence	Conseillère Municipale	
CADAUX Chantal	Conseillère Municipale	Représentée par RIVIERE Laurence
BOYER Frédéric	Conseiller Municipal	
LABEUCHE Mélinda	Conseillère Municipale	Absente
LOUBET Cédric	Conseiller Municipal	
GRIFFEL Thierry	Conseiller Municipal	Excusé
PIETRAVALLE Philippe	Conseiller Municipal	
GARRIGUES Françoise	Conseillère Municipale	
SICARD Éric	Conseiller Municipal	
CROUZET Yvette	Conseillère Municipale	Absente